

tenue sous la présidence de Monsieur PAGANEL, assisté(e)  
de Madame BARRE et Madame DANG, Conseillères  
En présence de Madame BRUNEAU, Rapporteuse publique  
Madame WISNIEWSKI, Greffière

**11 heures 00**

---

01) DOSSIER N° 2304368 RAPPORTEURE: Madame Laure DANG

---

**Titre de l'affaire** Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2022 portant refus de renouvellement d'une carte de séjour mention "vie privée et familiale" pour "raisons de santé", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, éloignement à destination du pays d'origine et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité malienne.

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître LEQUIEN Emmanuelle
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet
<b>Observateur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur

**Arrêté le 13/11/2024**

**Le président du tribunal**